

Correspondance Jacques Chirac – Mgr Lefebvre

Publié le 27 septembre 2019
3 minutes

Le 29 juin 1976, passant outre aux menaces de Rome, estimant que le combat qu'il mène est fondamental pour la défense de la messe et de la foi, Mgr Lefebvre ordonne 13 prêtres et 14 sous-diacres sans lettres dimissoires. Le 22 juillet 1976 **il est frappé de *suspens a divinis*** qui devrait le priver de l'exercice de tout acte sacramentel. Cette sanction ne le trouble ni ne le prend de court, mais, dans une vision supérieure de son devoir, il va continuer à mener le bon combat contre toutes les déviations qui, déjà, font vaciller l'Eglise.

Lettre de Jacques Chirac à Mgr Lefebvre (16 juillet 1976)

A cette occasion, « Les sphères politiques de la droite gouvernementale française s'émeuvent également : il s'agit de ne pas décevoir les potentiels électeurs « lefebvristes ». (...) Chirac, ancien député de la Corrèze, n'oublie pas le rayonnement que Mgr Lefebvre a su donner à l'Eglise en Corrèze par son bref passage sur le siège de Tulle. Il lui écrit le 16 juillet une lettre de « respectueuse amitié et de confiance » :

« La France chrétienne, fille aînée de l'Eglise par privilège immémorial, a su dans le passé donner des preuves constantes de son attachement au successeur de Pierre. (...) Je fais confiance à votre génie qui saura trouver les paroles de la réconciliation. Quel exemple donnerez-vous en un temps où la fidélité est si constamment bafouée, où le véritable amour est si tragiquement dévoyé. Votre combat pour la foi, pour l'Eglise en recevra le sceau éclatant de l'authenticité, celui que confèrent la rectitude absolue dans la conduite et l'acceptation du sacrifice ».

S'il s'agissait de défendre ses idées personnelles, l'archevêque en ferait volontiers l'offrande. Mais puisqu'il s'agit d'un combat pour la foi, le sacrifice auquel l'exhorte Jacques Chirac prend une autre dimension : celle du sacrifice de son honneur. Suspens, « rebelle », « fauteur de schisme », Marcel Lefebvre accepte douloureusement mais résolument ces étiquettes pour l'amour de la foi et de l'Eglise » (Mgr Tissier de Mallerais, *Marcel Lefebvre : une vie*, éditions Clovis, p. 515-516).

Réponse de Mgr Lefebvre (2 août 1976)

C'est ce que répond Mgr Lefebvre le 2 août 1976 au premier ministre d'alors :

« Soyez assuré, Monsieur le Premier ministre, que je souhaite vivement renouer le dialogue avec les autorités romaines. Mais de leur côté le refus est total. Toutes les démarches entreprises depuis des mois sont restées sans résultat. On souhaite un schisme, mais le vrai schisme est parti de Rome avec le deuxième concile du Vatican » (dans Bernard Billaud, *D'un Chirac l'autre*, éditions de Fallois).

Le premier ministre de l'avortement

Celui qui en 1976 se fit ainsi auprès de Mgr Lefebvre le chantre de la « France chrétienne » fut aussi le premier ministre sous le mandat duquel fut adoptée la loi autorisant le meurtre des enfants dans le sein de leur mère. En effet, nouvellement élu président de la République, Valéry Giscard d'Estaing nomma Jacques Chirac Premier ministre en mai 1974. Lequel démissionna de lui-même le 24 août 1976. C'est donc lors de son passage à Matignon que le 29 novembre 1975, la loi autorisant

l'avortement fut votée au parlement. Le pape François, à l'annonce du décès de l'ancien président de la République, vient d'assurer qu'il priait avec ferveur pour ce dernier afin que Dieu l'accueille dans sa paix. Sans doute la responsabilité d'une telle loi nécessite-t-elle en effet beaucoup de prières.